VILLE DE DRANCY

La police municipale de Drancy

Depuis sa création en 2002, la police municipale veille à la tranquillité des Drancéens à travers des missions de prévention, de maintien du bon ordre, de sûreté, de sécurité et de salubrité publique. Son atout ? Maintenir un lien de proximité avec les citoyens.

ALLO LA POLICE MUNICIPALE

01 48 96 39 48

40 AVENUE MARCEAU

LA SÉCURITÉ À DRANCY

PORTER PLAINTE

DÉPOSER UNE MAIN COURANTE

Ses missions

- Le rôle premier de la police municipale est d'aider, secourir, prévenir et renseigner les Drancéens. Elle est pour cela en contact permanent avec les policiers du commissariat. Les policiers et les agents de Surveillance de la Voie Publique sont fréquemment chargés de la sureté des manifestations locales.
- Elle est chargée de faire appliquer les arrêtés pris par le maire ou le préfet.
- Elle veille à la surveillance de la circulation et du stationnement en sanctionnant par la verbalisation les infractions au Code de la route et participe à la lutte contre les épaves sur la voie publique. Elle gère enfin les demandes de macaron de stationnement.








POLICE
MUNICIPALE



MAIRIE DE DRANCY
Place de l'Hôtel de ville - BP 76
93701 Drancy Cedex

HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le samedi de 9h à 12h

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer
Personnaliser